

DOSSIER DE PRESSE

Un partenariat renforcé pour la Ville de Grenoble et le Planning Familial de l'Isère 2018 - 2020



Lundi 5 mars 2018

*Mondane Jactat, Adjointe à la santé
Emmanuel Carroz, Adjoint à l'égalité des Droits et à la Vie Associative
Céline Deslattes, Présidente du Planning Familial de l'Isère
Association Rita (Ressort Intersexe et Trans en Action)*

Contacts presse

Ville de Grenoble

Céline Motte/Adeline Suppo
04 76 76 11 42/04 76 76 39 21
presse@grenoble.fr

Planning Familial de l'Isère

Métilde Wendenbaum
04 76 87 89 24
secretariat@leplanningfamilial38.org

Une coopération de longue date autour d'enjeux communs

L'histoire du Planning familial a commencé à Paris en 1956 avec « la maternité heureuse » qui deviendra, en 1960, le « Mouvement Français pour le Planning Familial ». **C'est à Grenoble, en 1961, que s'ouvre de façon clandestine le premier centre de Planning Familial**, sous l'impulsion du Dr Henri Fabre (décédé en 2012).

Depuis, le Planning Familial de l'Isère joue un rôle prépondérant dans la prévention, la promotion de la santé sexuelle, l'égalité entre les sexes, la lutte contre le harcèlement et les dérives liées à l'usage des réseaux sociaux, la lutte contre les violences et les discriminations touchant les minorités.



C'est un mouvement féministe et d'éducation populaire qui prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement ainsi que l'éducation à la sexualité.

Il dénonce et combat toutes les formes de violences et de contraintes envers les femmes, lutte contre les discriminations et les inégalités sociales, s'engage dans la prévention du SIDA et des IST.

La Ville et le Planning Familial de l'Isère se retrouvent depuis longtemps dans des **valeurs et des enjeux communs**:

- L'égalité des droits entre les femmes et les hommes et la déconstruction des rapports sociaux de sexe,
- L'essor d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes,
- La prévention et la lutte contre les stéréotypes, les discriminations et les violences liées au genre,
- La reconnaissance des droits sexuels pour tout-e-s et le droit à l'information, l'accès à la contraception et à l'avortement et le droit des femmes à disposer de leur corps.

Une présence forte du Planning Familial sur le territoire

Depuis un arrêté préfectoral de 1983, le Centre Communal d'Action Sociale puis la Ville de Grenoble, sont titulaires de l'agrément pour la gestion du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) interquartiers.

Les antennes interquartiers du Planning Familial de l'Isère sont implantées dans 5 Maisons des Habitants (MDH) gérées par la Direction de l'Action Territoriale de la Ville de Grenoble : MDH Vieux-Temple, MDH Mistral Eaux-Clares, MDH Teisseire, MDH Prémol et MDH Abbaye Jouhaux. Ces lieux d'accueil, d'information et de prévention sont portés par des conseillères conjugales et familiales ainsi que des médecins généralistes titulaires d'un DU en gynécologie.

Un partenariat cohérent avec les objectifs du Plan Municipal de Santé

La convention adoptée par le Conseil Municipal du 6 novembre 2017 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 concrétise la volonté affichée par le **Plan Municipal de Santé (PMS)**.

Le Plan Municipal de Santé 2016-2020 adopté par le Conseil Municipal du 26 Janvier 2016, ainsi que le diagnostic santé réalisé dans ce cadre ont montré qu'il est important pour tous les quartiers **d'avoir une offre de santé de proximité, et d'agir collectivement** pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le PMS a ainsi décliné des actions qui visent à:

- améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous et plus spécifiquement pour les personnes en situation de précarité,
- agir pour la santé des publics et des situations qui demandent une attention particulière : enfants, jeunes, personnes âgées, handicap, santé mentale



Le PMS indique dès lors la volonté de soutien et de coopération avec le Planning Familial, qui se traduit par les mesures 49 (*Favoriser les synergies entre les centres de planification, les centres de santé et le CCAS pour renforcer l'information sur la vie affective et sexuelle*), et 74 (*Favoriser et promouvoir les actions collectives d'éducation à la santé hors du milieu scolaire ou de l'accueil petite enfance, en lien avec les partenaires extérieurs (AGECSA, Planning Familial)*).

La nouvelle convention est le fruit de **nombreux échanges et d'un séminaire de travail** ayant réuni l'ensemble des professionnels du Planning Familial de l'Isère et de la Ville de Grenoble qui travaillent au quotidien auprès des publics concernés :

- **Planning Familial 38**: Médecins, conseillères conjugales et familiales, coordinatrice territoriale, gestionnaire.
- **Direction Santé Publique et Environnementale** : direction, service promotion de la santé (psychologue, coordinatrice santé, chargée de mission santé précarité, Médiateurs pairs en santé), service municipal santé scolaire (pôle médical et pôle actions collectives).
- **Direction Action Territorialisée** : référentes familles, accueil, directeurs de MDH, espaces parents enfants, égalité homme/femme lutte contre les discriminations
- **Direction Education Jeunesse** : service jeunesse (référente parentalité).

Les objectifs de la convention de partenariat

La convention de partenariat, d'objectifs et de moyens affirme et formalise le soutien de la Ville, précise et renforce les modalités de coopération et de partenariat, fixe le cadre d'une réflexion stratégique et prospective commune autour d'enjeux définis, **dans une recherche commune de complémentarité et de convergence de leurs actions. Elle sécurise également le concours financier apporté au Planning Familial 38 à hauteur de 25 000€ par an.**

Elle définit en outre les objectifs et modalités spécifiques du **Centre de Planification et d'Éducation Familiale Inter-Quartiers** dont le cahier des charges est fixé par convention annuelle entre la Ville et le Conseil Départemental de l'Isère, et dont les antennes sont implantées dans les **cinq Maisons des Habitants**.

Les **axes partagés d'intervention et de coopération** sont :

- Agir dès le plus jeune âge, accompagner les jeunes et les parents,
- Promouvoir l'émancipation et l'autonomie des femmes,
- Agir pour et avec les publics empêchés ou vulnérables,
- Imaginer et expérimenter une représentation des usagers dans certaines des instances de gouvernance.

La Ville et le Planning Familial 38 s'engagent en outre à **renforcer les partenariats, démarches de réflexion ou de projet** avec les acteurs de la santé (AGECSA, institutions de santé) et à mobiliser les autres directions municipales intervenant sur les publics concernés.

Ils se donnent pour objectif de renforcer leur partenariat avec l'Éducation nationale pour définir et réaliser un programme annuel d'interventions ciblées dans les écoles, en primaire sur la puberté, le rapport au corps, le respect fille / garçon, et en secondaire, sur la lutte contre les discriminations.

La Ville et le Planning Familial 38 s'engagent enfin à développer leurs capacités conjointes à alimenter **l'observation sociale et en santé**, afin d'enrichir leur programmation d'action et d'informer / alerter les partenaires et financeurs.

Définition de 4 axes de travail communs

La nouvelle convention partenariale fixe les orientations stratégiques de domaines de coopération et d'actions spécifiques, qui s'illustrent par des réalisations concrètes.

Axe 1 - Informer et agir en prévention en développant une éducation sexuelle et affective.

Les entretiens de conseil conjugal et familial dans les antennes interquartiers du Planning Familial de l'Isère



En 2017, **141 personnes ont bénéficié d'un entretien de conseil conjugal et familial** (112 femmes et 29 hommes) au sein des antennes du Planning Familial 38. Pour rappel, la prestation de conseil conjugal et familial, s'adresse à toute personne quel que soit son âge, sa culture, son orientation et son identité sexuelle. Ce service est gratuit et confidentiel.

La/le consultant-e est reçu-e individuellement ou accompagné-e de la/les personne-s de son choix. Une attention particulière est donnée aux adolescents, aux migrants, aux personnes en situation de fragilité psycho-sociale.

La/le conseiller-e conjugal-e et familial-e offre une information, un accompagnement, une orientation, sur toutes les questions relatives aux différentes étapes de la vie relationnelle, sexuelle et procréative.

Ces entretiens sont donc organisés dans les CPEF situés au sein des Maisons des Habitants ou de l'AGECSA, en lien avec les équipes de la Ville de Grenoble (promotion de la santé, MDH).

Le centre de planification de Grenoble Gambetta joue un rôle complémentaire non négligeable dans l'accueil et l'information du public. Le centre de planification de Grenoble Gambetta permet en effet à des jeunes filles d'accéder aux ressources de planification familiale en toute discrétion par rapport à leur quartier d'habitation.

Axe 2 – Agir pour réduire les disparités et les freins de recours aux soins gynécologiques.

Les consultations gynécologiques dans les antennes interquartiers du Planning Familial de l'Isère



En 2017 : **630 consultations et examens cliniques ont été réalisés** au sein des antennes du Planning Familial 38.

Les consultations de planification familiale s'adressent à toute personne quel que soit son âge, sa culture, son orientation et son identité sexuelle. La/le patient.e est reçu.e individuellement ou accompagné.e des personnes de son choix. Ce service est gratuit et confidentiel.

Le public reçu est quasi exclusivement féminin. La fréquentation des + de 35 ans a triplé en 3 ans, majoritairement des femmes issues de l'immigration (Maghreb et Afrique Noire, quelques femmes de la communauté des gens du voyage). Elles sont souvent en très grande précarité et isolées. La part de non assurés augmente également chaque année.

Ces entretiens sont également organisés dans les CPEF situés au sein des Maisons des Habitants ou de l'AGECSA, en lien avec les équipes de la Ville de Grenoble (promotion de la santé, MDH).

Pour ces consultations aussi, le centre de planification de Grenoble Gambetta joue un rôle non négligeable dans l'accueil de femmes issues des quartiers. En effet, l'IVG médicamenteuse n'est pas accessible sur les antennes interquartiers, elle l'est par contre au Planning Familial situé au 30 boulevard Gambetta à Grenoble.

Axe 3 – Promouvoir toute forme de soutien aux femmes en situation de vulnérabilités.

La semaine femmes dans le cadre du programme « Pouvoir d’agir »

Le programme « Pouvoir d’agir » a pour but d’accompagner les femmes en situation de vulnérabilité vers un retour à l’emploi. Le manque de confiance en soi est problématique pour les femmes éloignées de l’emploi et peut représenter un frein à leur insertion.



C’est la raison pour laquelle des ateliers ont été mis en place par le Planning Familial de l’Isère, pendant la semaine femmes, du 4 au 8 décembre 2017 à la MDH Abbaye afin de :

- sortir de l’isolement
- pouvoir prendre du temps pour soi
- renforcer l’estime de soi
- rencontrer et tisser du lien avec des professionnelles
- trouver des espaces d’écoute et d’échange sur les questions de violence, de sexualités, de famille, de couple, de confiance en soi
- cerner les freins liés à l’emploi.

Au total, 10 femmes du secteur 5 ont participé à cet atelier.

Mise en place d’un café des parents dans les écoles élémentaires et maternelles Le Lac et La Fontaine.

Les buts visés quant à la mise en place d’un café des parents sont :

- Le soutien aux questions et doutes liés à la parentalité,
- Le renforcement des perméabilités entre l’école et les familles,
- Le soutien à la mobilisation du parcours de l’enfant dans sa scolarité,
- La participation des personnes éloignées des dispositifs de santé et éducatifs dans un cadre confidentiel et non jugeant.

Au total, les conseillères du Planning Familial 38 ont rencontré environ 50 femmes (et 9 hommes) au cours de 17 cafés des parents, dans le cadre d’échanges individuels et confidentiels mais aussi de discussions plus collectives.

Axe 4 – Sensibiliser le public autour des problématiques de société, initier la réflexion, informer et développer la connaissance pour lutter contre les discriminations et pour l'égalité des droits et contribuer à réduire les stigmatisations de genre.

Mise à disposition d'un fonds documentaire important

Le centre de ressources documentaires du Planning Familial de l'Isère dispose d'un fonds unique couvrant près de 50 ans d'histoire des droits des femmes, de la contraception, de l'avortement etc..., en France. Il s'adresse aux publics intéressés, aux personnes en consultation, aux professionnel-les-s de la santé, aux étudiant-e-s.



La documentation est à disposition pour le prêt à domicile (revues, brochures, rapports, supports multimédias...); à consulter sur place au Planning Familial de l'Isère, 30 boulevard Gambetta à Grenoble; à distance via la base de données en ligne <http://doc.leplanningfamilial38.org>.

L'achat d'outils pédagogiques est également développé par le Planning Familial de l'Isère en direction de publics variés : publics vulnérables, migrants, publics jeunes (primaires), parents, ados et adultes en situation de handicap, etc.

Renforcement du partenariat avec l'Education Nationale via le programme PRODAS

Sur le secteur 3, de nombreux jeunes sont en échec scolaire, n'aiment pas l'école, décrochent, ont des addictions et peuvent être auteurs ou victimes de violence. Les parents expriment souvent des craintes quant à l'avenir de leurs enfants.

En 2017, le Planning Familial s'est appuyé sur le programme PRODAS, un programme québécois de prévention précoce qui vise à favoriser le bien-être et prévenir les violences en développant les compétences psychosociales, pour accompagner les enseignants et les animateurs péri-scolaires sur les écoles Libération et Mistral, afin qu'ils travaillent leurs postures éducatives, les activités et les outils permettant de développer les compétences psychosociales chez leurs élèves.

Des séances auprès des élèves de ces deux écoles, ont permis de travailler sur l'expression des ressentis, la gestion des émotions, l'estime de soi et l'aide à la résolution des conflits.

Au total, 10 enseignant-e-s ont été accompagnés pour la mise en œuvre d'un travail autour des compétences psychosociales chez leurs élèves, sur les écoles Anatole France et Libération. 180 élèves des écoles Libération et Mistral ont été impliqués dans ce projet.

Actions de lutte contre les discriminations dans le cadre de la journée de lutte contre le SIDA



La Ville de Grenoble, en partenariat avec le SMTC, s'est mobilisée en 2017 autour de la journée de lutte contre le SIDA. Le label « Ville engagée contre le SIDA » a été décerné par Jean-Luc Romero, président d'Ensemble Contre le Sida, reconnaissant l'action déterminée de la Ville de Grenoble dans la lutte contre le VIH/SIDA, les IST et les hépatites virales.

Des conseillères du Planning Familial 38 étaient présentes sur le stand d'information VIH sur le marché de Noël le 1er décembre à Grenoble mais également à travers une action de rue en novembre 2017, intitulée « porteurs de paroles contre les discriminations », qui s'est déroulée devant la fresque réalisée en 2016 par Ekis et Boye (Boulevard Gambetta).

Elle avait pour but d'aller à la rencontre des passants et de les sensibiliser à la question du VIH, à la discrimination des personnes séropositives, et à la thématique chère au Planning Familial : Femmes et Sida.

Participation à « Grenoble dit STOP au harcèlement sexiste de rue »



A l'initiative d'Emmanuel CARROZ, Adjoint à l'Égalité des droits et à la Vie associative, une première version de cette action a été portée par la Ville de Grenoble et réalisée en 2015. Devant le succès rencontré, cette action a été renouvelée en octobre 2017 sur le parvis de la Gare SNCF.

Les objectifs étaient de :

- libérer la parole sur le harcèlement de rue, fait de société vécu par une majorité de femmes,
- sensibiliser la population masculine,
- déclencher des réactions de solidarité et renforcer le pouvoir d'agir (pratique de défense et de résistance).

Au total, 30 personnes dont 10 salariées du Planning Familial, se sont mobilisées sur cet événement coordonné par la compagnie de théâtre déclencheur « les Fées Rosses ».

Les conseillères du Planning Familial ont échangé à chaud avec la cinquantaine de personnes prises à parti, témoins des scènes jouées par des comédien-ne-s :

- Une scène réaliste de harcèlement de rue
- De multiples scènes de harcèlement de rue inversé (femmes draguant lourdement des hommes dans la rue)

Le public touché était très varié, de tous âges, toutes cultures, de tout genre. Les réactions des hommes étaient pourtant sans appel : incrédulité, étonnement, consternation, jusqu'à la fuite apeurée.

Festival de ciné-débats « Les dérangementes »



Les antennes interquartiers soutenues par le service communication du planning familial de l'Isère, organisent chaque année, au mois de mars, le festival de ciné-débats « Les dérangementes ». Il implique entre autres un partenariat élaboré avec le CCAS, les Maisons des Habitants, la Direction de l'Action territoriale, et la Métro.

Ce festival a pour ambition d'aborder la vie des femmes et leurs réalités afin de continuer à faire bouger les mentalités. Il s'inscrit dans un programme de lutte contre les discriminations et les violences liées au genre.

Quelques exemples de sujet abordés lors des projections gratuites et ouvertes à toutes et tous: la précarité dans l'emploi, le parcours du combattant des femmes dans la sphère scientifique, la double difficulté d'être femme ET noire en France, le parcours de vie mouvementé de femmes issues de l'immigration, le combat des filles qui s'affranchissent du rôle que la société veut leur assigner, etc.

En mars 2017, ont eu lieu 13 projections suivies d'une discussion en petits groupes avec des conseillères conjugales et familiales sur 3 quartiers « QPV ». 15 partenaires associés au projet dont 5 MdH et 3 bibliothèques municipales, des MJC, des salles polyvalentes etc. 542 personnes touchées par le projet et 212 élèves (cl. élémentaires, 1 cl. Collège)

Des actions transversales aux 4 axes

Les animations auprès d'un public scolaire et non scolaire

- Plus de 160 animations en milieu scolaire



Pour rappel, la circulaire de l'Education Nationale datée de 2001 rend obligatoire l'éducation à la sexualité aux trois niveaux de la scolarité : école, collège et lycée.

Les animations, effectuées par des conseillères conjugales et familiales, portant sur la sexualité et l'éducation familiale, ont touché plus de 1400 élèves, allant de la maternelle à la terminale.

En 2017, on note une évolution dans la demande des thématiques abordées, particulièrement en écoles primaires où le « bien vivre ensemble », la lutte contre les préjugés et les discriminations et l'égalité filles/garçons sont au cœur des préoccupations des enseignant-e-s. Les questions des élèves portent aussi sur les violences sexistes et sexuelles, les mutilations sexuelles, les rapports avant le mariage, la notion de consentement...

Les animations du CPEF interquartier sont adaptées à chaque niveau et sont construites avec les équipes enseignantes autour des émotions pour les classes de 6^e, autour de la puberté pour les classes de 5^e, autour de la relation amoureuse pour les 4^e. Pour les 3^e, une visite du centre de planification est organisée afin de découvrir les locaux et les services, l'occasion de leur rappeler certains de leurs droits, comme l'accès à la contraception gratuite et sans autorisation parentale.

- Une centaine d'animations en dehors des scolaires

En dehors des scolaires, plus de 700 personnes, tout public, ont participé à des animations autour des questions ayant trait à la vie sexuelle et affective. Ces séances ont eu lieu dans des Maisons des Habitants, des foyers, des MJC ou encore des lieux associatifs dans les différents quartiers de Grenoble.

Ce public se compose d'étudiants, de jeunes en foyers, d'adultes en grandes difficultés sociale, de groupe de femmes, de mineurs isolés, de personnes en situation de prostitution, de pré-ados et jeunes rencontrés dans les MJC, d'adultes rencontrés dans les maisons des habitants, de parents rencontrés dans les accueil parents/enfants.

Les thèmes abordés tournent autour de :

- la grossesse : la contraception, la grossesse, l'IVG,
- les violences : le consentement, les violences, le refus de la violence,
- l'éducation fille / garçon, les relations fille / garçon,
- la lutte contre les stéréotypes de genre et les violences de genre,
- le couple : les violences conjugales, la conjugalité, le couple, la séparation,
- la solitude, la sociabilité, le corps, les émotions,
- les IST,
- la famille : les relations familiales, le mariage forcé, la parentalité, les relations parents / enfants.

L'accueil et accompagnement des personnes trans



Les personnes trans (une personne sur 400 à 500) ont été longtemps niées dans leur intégrité (considérées jusqu'en 2010 comme des personnes malades mentales) et victimes de tous types d'agressions y compris les plus violentes. Ces personnes doivent faire face souvent à des refus de soins, des difficultés dans l'accès à l'emploi et à la formation, et présentent un taux de suicide dix fois plus élevés que les personnes cisgenres.

La lutte contre les discriminations touchant les personnes trans ou en questionnement identitaire est une démarche globale d'accompagnement. Le public visé ne s'inscrit sur aucun territoire prioritaire précisément. Il se présente là où il y a une offre d'accompagnement. Ainsi, ce temps d'accueil et d'écoute est réalisé sur le territoire de Grenoble et son agglomération, notamment au centre de Gambetta.

Cette action vise 4 axes principaux:

- La prévention des risques sanitaires (ex : information et prévention sur les maladies sexuellement transmissibles, prévention des addictions etc),
- La prévention des discriminations (stigmatisation, violence, perte d'emploi, rejet...),
- L'accompagnement social et médical à la transition,
- La médiation familiale et accompagnement des proches dans la transition des personnes trans.

Depuis plusieurs années, le Planning Familial de l'Isère propose en partenariat avec l'association Rita (Ressort Intersexe et Trans en Action) une permanence mensuelle du public et une permanence trimestrielle pour les proches

Ces permanences offrent un cadre sécurisant et la possibilité de rencontrer un médecin et une conseillère formée, d'accéder à des documents d'information et du matériel de prévention. Elles sont assurées depuis un an par un éducateur spécialisé bénévole, Max Cressent, qui prend également en charge l'accompagnement social des personnes qui le désirent.

En 2017, c'est plus de 420 personnes accompagnées et environ 250 personnes différentes reçues dans le cadre des permanences d'accueil par l'association RITA, issues de toute la France.

En moyenne, une vingtaine de personnes différentes fréquentent la permanence « proches » et ont été accueillies et reçues en entretien par les conseillères de l'association. La médiation familiale est donc très importante dans ce projet.

Très peu de lieux en France accueillent les personnes trans (Marseille, Paris, Rennes) mais aucun ne présente la spécificité du partenariat grenoblois.

La Ville de Grenoble accompagne ce projet à travers une subvention qui va permettre de reconnaître le travail déjà réalisé par l'éducateur, de pérenniser ces temps d'accueil et d'écoute, et d'inscrire ce projet dans une démarche globale (sensibilisation des professionnels dans les domaines social, éducatif, médical, juridique..., cartographie des professionnels spécialisés, lobbying).

Mise en place d'instances de travail

Pour permettre la mise en œuvre de cette convention, des instances de travail sont mises en place.

Un Comité de suivi

Il est composé de :

- **Pour le Planning Familial 38** : la Présidente, la coordonnatrice départementale et la responsable de la gestion.
- **Pour la Ville** : l'Adjointe au Maire en charge de la Santé et de la prévention, l'Adjoint au Maire à l'Egalité des droits, le Directeur de la Santé publique et environnementale,

la cheffe du service Promotion de la santé, la directrice de projets Développement social et la chargée de mission Egalité des droits.

Le rôle du comité consiste à :

- Etablir un bilan partagé des réalisations de l'année n-1 (forces et faiblesses),
- Apprécier la pertinence des objectifs, questionner l'efficacité, l'efficience, et l'impact des actions au regard des moyens alloués,
- Analyser les zones d'articulation des activités entre le Planning Familial 38 et les services de la Ville et du CCAS dans le domaine de la santé des femmes en vue d'en améliorer la cohérence, les synergies et les complémentarités,
- Etablir un ajustement des actions du programme partagé de l'année n+1,
- Réévaluer la place du C.P.E.F. au sein des Maisons des Habitants,
- Associer / consulter les usagers,

Il se réunit une fois par an à l'initiative de la Direction la Santé publique et environnementale de la Ville de Grenoble (DSPE) et examine l'état des coopérations engagées, le bilan conjoint des actions, les éventuelles difficultés, les équilibres financiers. Il sera force de proposition pour les instances décisionnelles de chaque structure.

Un Comité technique partenarial

Le comité technique est responsable de l'animation, de la coordination et du suivi de la convention au quotidien et de ses instances de suivi. Il est constitué du directeur de la DSPE, de la cheffe de service Promotion de la santé, de la directrice de projet chargée de la coordination des Maisons des habitants, de la coordinatrice départementale et de la gestionnaire du Planning Familial 38. Il se réunit deux fois par an au minimum et s'adjoit toute personne utile. Les responsables des différents services de chaque structure peuvent solliciter l'inscription de points à l'ordre du jour, par l'intermédiaire de leurs directions.

Une fois par an au moins, les professionnel.le.s du C.P.E.F. et les responsables de MDH sont associés au comité technique.

Evaluation de la convention

Une évaluation, si possible externe, de la présente convention au regard de ses objectifs, sera réalisée la dernière année de validité de la convention, soit en 2020, et au plus tard avant le 30 juin 2020 afin d'alimenter la préparation de la convention suivante.